

Feuille de route Construction durable en Nouvelle-Aquitaine - 2020 - 2023

Séance plénière du 30 juin 2020

La Feuille de route est accueillie avec intérêt par le CESER, qui attire cependant l'attention du Conseil régional sur la nécessité de ne pas limiter la notion de construction durable à la seule question de l'efficacité énergétique -certes essentielle- mais d'avoir une approche globale de la thématique en y intégrant les nombreux enjeux environnementaux et sociétaux.

Le CESER considère que la filière bois, qui constitue l'une des richesses de la région, est un atout pour la filière construction durable en Nouvelle-Aquitaine.

Le CESER estime aussi que la réussite de la construction durable dépend d'un plan d'action de formation ambitieux des acteurs concernés, autant en formation initiale que continue.

Par ailleurs, le CESER regrette vivement que cette Feuille de route ait été élaborée sans y associer l'ensemble des parties prenantes et sans prévoir leur participation à la gouvernance. C'est le cas des organisations syndicales et des associations de consommateurs et d'usagers.

Parce que la notion de « durabilité » doit également s'appliquer aux personnes, et que les salariés du BTP sont plus exposés aux risques que d'autres secteurs, le CESER propose que le Conseil régional soit particulièrement vigilant dans cette Feuille de route à ce que les questions liées à la pénibilité comme aux risques dans ces métiers soient pleinement intégrées dans les parcours de formation comme dans les éco-socio-conditionnalités des accompagnements proposés. Cela afin de poursuivre et renforcer les actions menées dans ce sens par les acteurs vertueux de la filière et d'inciter les autres acteurs à adopter cette démarche.

En complément des démarches proposées dans la Feuille de route facilitant la réponse aux marchés publics et l'accès aux aides, le CESER demande que le Conseil régional intègre les questions liées aux dommages de la pratique de la sous-traitance en cascades et du dumping social. Le CESER craint que « faciliter les groupements d'acteurs » ne soit pas suffisant pour répondre à ces pratiques qui, par ailleurs, sont liées à des problèmes structurels dus à la domination de grands groupes dans le secteur.

Le CESER regrette aussi que le Conseil régional ne se saisisse pas de cette Feuille de route, alors que l'investissement des collectivités locales représente 75% de l'investissement public, pour impulser une démarche nouvelle dans l'attribution des marchés publics au travers de critères sociaux, environnementaux et de qualité exigeants.

Le CESER considère que cette Feuille de route, en tirant les leçons la crise actuelle, devrait être au contraire l'occasion d'une réorientation forte de l'intervention publique régionale pour une filière qui prenne les enjeux de la « construction durable » dans toutes ses dimensions : sociale, environnementale, territoriale, sociétale.

Ainsi, c'est la stratégie de développement durable de la filière qui se trouve fragilisée dans son application et donc sa réussite.

Le CESER demande qu'un bilan et un état des lieux des interventions financières du Conseil régional dans ce secteur d'activité par type d'intervention et taille d'entreprise soit présenté.

Le CESER recommande au Conseil régional de reconsidérer sa Feuille de route au travers d'une démarche associant l'ensemble des acteurs et prenant en compte toutes les dimensions de la construction durable.

Le CESER accueille avec intérêt la Feuille de route construction durable qui s'appuie sur les partenaires de la filière BTP. Particulièrement touchés par la crise actuelle, la filière BTP, avec près de 17 milliards de chiffre d'affaire et environ 160 000 emplois, peut voir dans la construction durable des pistes de relances sûres.

Le CESER invite le Conseil régional à renforcer l'approche globale que doit représenter la construction durable, au-delà de la seule efficacité énergétique (A). Il exprime également de très vifs regrets sur la méthodologie employée par le Conseil régional dans la phase d'élaboration de la Feuille de route, en n'associant pas une partie des acteurs (salariés et consommateurs), conduisant ainsi à passer sous silence une partie importante de la thématique (B).

A) Pour une approche globale de la construction durable, au-delà de la seule efficacité énergétique

Tout d'abord, le CESER partage avec le Conseil régional la nécessité de lier la construction durable à la gestion des déchets et notamment avec les préconisations du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). L'enjeu est en effet important puisque la moitié des déchets produits en Nouvelle-Aquitaine proviennent de la filière BTP, dont une partie est non valorisable. Les efforts de la filière dans ce domaine, s'ils doivent être encouragés, sont très lents à produire leurs effets.

Sur ce thème, le CESER invite le Conseil régional à s'intéresser à la problématique des friches commerciales et industrielles, et notamment la question du retraitement des matériaux. L'enjeu environnemental est là aussi important.

Cependant, la construction durable est une approche globale qui doit intégrer de nombreux enjeux environnementaux et sociétaux, au-delà de l'efficacité énergétique et de la question des déchets. Si la Feuille de route mentionne rapidement les enjeux de l'eau et de la qualité de l'air, au-delà de sa prise en compte – essentielle – des questions climatiques et énergétiques, ces enjeux pourraient être approfondis, de même que ceux de la préservation de la biodiversité (par la végétalisation du bâti, la prise en compte de l'avifaune...) ou des sols (lutte contre l'étalement urbain comme prévue par le schéma régional d'aménagement, du développement durable et d'égalité des territoires¹). La question de l'adaptation des logements au vieillissement de la population est également un enjeu important, d'une part en raison de l'évolution démographique, et d'autre part parce que la plupart des personnes âgées vivent à leur domicile (dont une partie isolées et/ou dans la précarité).

Dans cette optique, le bois construction constitue une opportunité pour la région Nouvelle-Aquitaine, autant d'un point de vue environnemental qu'économique et social. Il s'agit d'un matériau bas carbone, renouvelable et disponible dans la région pour une exploitation en circuit court et de nature à créer des emplois locaux². Le bois construction est une des solutions, qui doit s'allier aux autres matériaux bas carbone afin de réduire au maximum l'empreinte carbone globale de l'ouvrage. Le projet de programme régional forêt-bois prévoit à ce titre de renforcer la compétitivité de la filière bois au bénéfice du territoire régional et de développer l'usage du bois dans la construction. Un effort de communication et d'information du consommateur est toutefois à réaliser pour susciter une demande de constructions en bois. Le CESER salue les démarches proposées dans la Feuille de route contribuant à lever les freins à l'innovation. Il ne s'agit pas d'assouplir les normes mais bien d'avoir l'appui de la collectivité via des expérimentations encadrées pour faire évoluer, entre autres, les DTU (Document Technique Universel) sur des matériaux et procédés nouveaux tout en garantissant l'efficacité et la sécurité.

¹ Sur ce thème, voir le rapport du CESER sur la [Maîtrise du foncier](#), juillet 2019

² Pour approfondir la position du CESER, se reporter au rapport [Enjeux d'une neutralité carbone en Nouvelle-Aquitaine en 2050](#), juillet 2019.

Enfin, la formation des professionnels du secteur à la construction durable et de la rénovation énergétique est indispensable, autant en formation initiale que continue. En particulier, les formations dans le domaine de la construction en bois pourraient être fortement encouragées. Le lycée des métiers du bâtiment de Felletin, dans la Creuse, constitue à ce titre une vitrine intéressante pour communiquer et favoriser le recrutement qui manque au secteur. Il est cependant nécessaire de valoriser et de doter tous les lycées professionnels du bâtiment sur l'ensemble des territoires pour permettre l'accès aux jeunes les moins mobiles à des formations incluant efficacement la construction durable dans leur parcours, notamment en investissant dans le matériel pédagogique approprié.

La construction durable ne doit pas se limiter à la seule question de l'efficacité énergétique et doit être beaucoup plus globale en incluant de nombreux enjeux environnementaux (comme la préservation de la biodiversité ou des sols par exemple) et sociétaux (comme l'adaptation des logements au vieillissement de la population).

Le développement du bois comme matériau de construction paraît particulièrement adapté à la construction durable, d'autant plus en Nouvelle-Aquitaine qui dispose des ressources et des compétences.

Il convient également de développer la formation des professionnels du secteur à la construction durable et à la rénovation énergétique, autant en formation initiale que continue.

B) Une co-construction de la Feuille de route avec les seuls employeurs du secteur, oubliant ainsi des acteurs majeurs de la construction durable et des questions essentielles liées à la filière BTP

Le CESER regrette vivement que les organisations syndicales de salariés n'aient pas été associées aux nombreuses réunions préparatoires et comités de pilotage mis en place dans le cadre de cette feuille de route, et ce d'autant plus qu'il est fait référence à de nombreuses reprises aux besoins de formation des salariés.

Les problématiques des salariés du secteur BTP étant multiples : précarité, pénibilité, risque, il est incompréhensible pour le CESER que, à aucun moment, elles n'aient été évoquées avec leurs représentants (au cours de sa carrière, un salarié du BTP cumulera 220 jours d'arrêts de travail pour accident du travail ou maladie professionnelle³). D'autant plus que trouver des solutions à ces problématiques serait porteur pour l'ensemble de la filière notamment en termes d'attractivité des métiers.

Toutefois, il convient de constater que 84% des emplois sont des contrats à durée indéterminés, seulement 7,5 % des contrats à durée déterminée, 6,7% des apprentis (10% de l'emploi en Nouvelle-Aquitaine, mais 20% des apprentis dans le BTP) les autres emplois ne représentent que 1,8% du total. La Fédération Française du Bâtiment a également signé une « Convention nationale de partenariat pour la lutte contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale » avec l'Etat. ».

Le CESER regrette également que les organisations syndicales ne soient pas associées à la gouvernance de la Feuille de route. Il rappelle à cette occasion l'importance du dialogue social en matière de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) et demande que les organisations syndicales des branches concernées, ou à défaut des représentants des organisations interprofessionnelles, puissent être associées aux comités de pilotage.

S'agissant d'un sujet aussi important pour le développement économique et l'emploi régional, le CESER souhaite que le sujet de cette Feuille de route puisse être abordé au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP), instance quadripartite réunissant le Conseil régional, l'Etat, les Organisations Patronales et les Organisations Syndicales de salariés.

L'absence des associations de consommateurs est également préjudiciable à la qualité de la Feuille de route qui oublie ainsi les principaux bénéficiaires de la construction durable : les habitants. Le CESER demande donc, au même titre que les organisations syndicales de salariés, leur participation aux comités de pilotage.

Selon le CESER, la notion de « durabilité » repose sur la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes de la construction. En oubliant les organisations syndicales de salariés et les associations de consommateurs et d'usagers, le Conseil régional prend le risque de faire perdurer des pratiques préjudiciables à la filière BTP.

Le CESER regrette que l'Axe 5 « Accompagner les acteurs de la construction durable dans la conquête de nouveaux marchés », n'intègre pas d'exigence ou à minima d'exemplarité sur les pratiques sociales des acteurs de la filière.

³ Source : <https://www.ameli.fr/gironde/entreprise/sante-travail/votre-secteur/batiment-travaux-publics/chiffres-cles>

Le CESER regrette vivement l'absence des organisations syndicales de salariés de la filière BTP dans la préparation de la Feuille de route comme dans sa gouvernance. Il demande que les organisations syndicales des branches concernées, ou à défaut des représentants des organisations interprofessionnelles, puissent être associées aux comités de pilotage. De la même manière, les associations de consommateurs ne doivent pas être oubliées dans la gouvernance de la Feuille de route.

Il demande également que le sujet de cette Feuille de route puisse être abordé au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP).

Il en est de même pour la qualité du bâti, qui est le point de départ pour répondre aux nouveaux enjeux sociétaux et de santé de l'utilisateur. La seule qualité des matériaux et engins n'est pas suffisante pour faire la qualité du bâti.»

La qualité du bâti a pourtant fait l'objet d'une déclaration des ministres de la culture européen et du Conseil des architectes d'Europe en janvier 2018 qui aurait pu utilement nourrir la Feuille de route, notamment en « *reconnaisant la contribution centrale d'un environnement bâti de qualité à la construction d'une société durable, caractérisée par une qualité de vie élevée, la diversité culturelle, le bien-être des individus et de la collectivité, la justice et la cohésion sociale et une économie performante* ».4



Proposition de la commission 4 « Économie »
Président : Daniel BRAUD ; Rapporteuse : Cécile SAEZ-PAYENCET

Avec les contributions de la Commission 1 « Education, Formation et Emploi »
Président : Olivier CHABOT ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU ;
et de la Commission 3 « Environnement »
Présidente : Christine JEAN ; Rapporteur : Bernard GOUPY

Vote sur l'avis du CESER
« Feuille de route Construction durable en Nouvelle-Aquitaine - 2020-2023 »

131 votants
106 pour
11 contre
14 abstentions

Adopté à la majorité

Dominique CHEVILLON
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

⁴ Source : Conseil national de l'ordre des architectes, [Déclaration de Davos : « Vers une culture du bâti de qualité pour l'Europe »](#)